

Webinaire du 19 juin 2020 : interventions vélo en milieu scolaire : déploiement du programme Savoir Rouler à Vélo

Questions	Réponses
APER : Attestation de Première Education à la Route	
FINANCEMENT DE L'APER	
Comment l'APER est-il financé ? (Sachant qu'il est obligatoire)	<p>L'APER n'est a priori pas doté d'un financement global. Ce qui peut expliquer certaines de ses difficultés, ça repose essentiellement sur les territoires.</p> <p>Le financement n'est pas direct. Les flottes de vélos par ex. ou les interventions des polices municipales sont financées par les communes, les documents pédagogiques par les associations de prévention.</p>
ORGANISMES DISPENSANT L'APER	
Quels sont les principaux organismes qui dispensent l'APER ?	<p>L'Education nationale, les ETAPS (éducateur territorial des activités physiques et sportives), les polices municipales, le ministère de l'Intérieur, les assureurs à travers leurs associations de prévention et enfin les associations reconnues partenaires comme la FUB. Plus d'indications sur ce sujet ici : https://eduscol.education.fr/education-securite-routiere/spip.php?page=breve&id_breve=1</p>
SRAV : Savoir Rouler A Vélo	
MISE EN PLACE DU DISPOSITIF	
Existe-t-il une check-list de vérification pour que les parents préparent les vélos avant les séances du SRAV ?	<p>Voici la liste des points de contrôle minimum à faire faire par les enfants au début de chaque séance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réglage du casque - freins avant et arrière (bloquer une roue et soulever l'autre) - pression des pneus (ne doivent pas s'enfoncer en appuyant avec les 2 pouces) - serrage des roues - serrage de la potence (en bloquant la roue avant avec les genoux) - embouts/bouchons de guidon - régler la hauteur de la selle (assis sur la selle, ne toucher le sol que par la pointe des pieds) - mettre le dérailleur sur une « vitesse » intermédiaire. <p>(cf fiche organisation générale réalisée par le groupe de travail FUB)</p>
A l'échelle du collège, est-il judicieux de parler de l'APER plutôt que du Savoir Rouler A Vélo ?	<p>Le SRAV peut s'intégrer au collège dans la mesure où le cycle 3 (CM1, CM2 et 6ème) comprend la classe de 6ème. Par la suite, c'est localement que les décisions se font pour savoir si le SRAV ou l'APER est favorisé.</p>

<p>Je suppose que si nous voulons proposer aux écoles ce programme, il faut faire le dossier et la demande auprès des écoles avant la rentrée ?</p>	<p>La temporalité dépend actuellement notamment des élections municipales et de leur dénouement localement. Une fois les conseils municipaux définis, il peut être mis en place des rencontres avec les municipalités.</p> <p>De façon générale, le plus tôt est le mieux sachant que les équipes pédagogiques dans les établissements scolaires définissent les projets de l'année lors de la rentrée de septembre. (Equipe éducative, ETAPS, collectivité, associations, partenaires, préfecture, inspection académique, CPC, CPC EPS, CPD)</p> <p>On peut aussi travailler avec des centres de loisirs durant l'année afin de préparer la rentrée suivante.</p>
<p>Doit-t-on proposer aux écoles l'ensemble des 3 blocs du SRAV ou peut-t-on les traiter séparément ?</p>	<p>Selon les capacités, certains ne peuvent proposer que le bloc 1 et 2... mais c'est le bloc 3 qui permet d'atteindre l'objectif fort du SRAV, à savoir l'autonomie des élèves à vélo pour leur entrée au collège. Il est à noter un partenaire donné peut dispenser un ou plusieurs blocs. Il peut y avoir une collaboration entre plusieurs partenaires du SRAV localement pour se répartir les blocs.</p>
<p>Existe-t-il des ou des actions différentes de formation au SRAV entre ruralité et milieux urbains ?</p>	<p>Le cursus et le bloc de compétences sont les mêmes partout. Il existe bien sûr des spécificités locales, les moniteurs sauront adapter leur fonctionnement à ces spécificités.</p>
<p>FORMATION</p>	
<p>Nous avons une nouvelle association sur notre territoire. Comment peuvent-ils monter en compétence et/ou se former pour être des intervenants pour la mise en place du SRAV ?</p>	<p>La FUB peut accompagner les structures locales qui souhaitent proposer une formation IMV orientée SRAV sur leur territoire.</p> <p>Pour se former : passer le CQP Educateur Mobilité Vélo</p> <p>https://www.fub.fr/velo-ecole/je-souhaite-me-former-enseigner-pratique-velo/formation-cqp-educateur-mobilite-velo</p>
<p>Comment impliquer les parents dans le programme SRAV afin d'aider à l'acceptation ?</p>	<p>Inviter les parents lors de réunions d'informations, lors des exercices et de la validation des acquis des enfants. Leur présence est très importante afin d'influencer ensuite la commune à poursuivre ses efforts de développement de la culture vélo, d'aménagements cyclables etc. Les parents peuvent être associés lors de l'évaluation finale selon les contextes locaux.</p>

<p>Quel organisme dispense cette formation de quelques heures dont les parents peuvent bénéficier ?</p>	<p>Il existe des journées ou demi-journées de formation pour les parents accompagnateurs qui peuvent donc être associés au SRAV.</p> <p>Cela dépend des contextes locaux. Cela se passe avec l'enseignement et le CPC (conseiller pédagogique de circonscription). Cela peut aussi être fait avec le CPC EPS. (Conseiller pédagogique de circonscription éducation physique et sportive)</p>
<p>Le projet Savoir Rouler à Vélo propose 10h de formation pour faire les 3 blocs. Durant mon stage, je me suis rendu compte que c'est très compliqué de transmettre les 3 blocs et que les apprenant.es soient autonomes en 10h. Est-il possible de proposer plus d'heures ?</p>	<p>Le SRAV indique une formation minimum de 10 heures d'apprentissage. Avoir des groupes restreints permet de faciliter le temps d'apprentissage.</p> <p>La durée de 10h d'enseignement est un minimum issu d'un compromis entre les différents partenaires du dispositif du SRAV.</p> <p>Si des moyens sont trouvés pour garantir plus d'heures d'enseignements, cela est d'autant plus intéressant pour garantir à tous les élèves de tout niveau d'apprendre sereinement à faire du vélo.</p>
<p>Comment justifier des heures supplémentaires d'apprentissage alors que le SRAV préconise 10h de formation ?</p>	<p>L'objectif du SRAV est de permettre aux enfants d'être autonomes dans leurs déplacements pour se rendre au collège dès la 6^{ème} par exemple.</p> <p>Dès lors, des heures complémentaires aux 10 heures minimum requises peuvent être judicieuses pour atteindre cet objectif.</p> <p>En tout état de cause, on ne peut pas revoir à la baisse les objectifs du bloc 3. Il est défini par un socle de compétence validé par l'ensemble des partenaires et les ministères associés au SRAV.</p>
<p>Ces volumes horaires ne me semblent pas réalistes.</p>	<p>La FUB a négocié au mieux pour qu'il s'agisse d'un apprentissage complet. Le compromis avec les autres partenaires a permis d'obtenir 10 heures d'apprentissage.</p> <p>Il ne faut pas hésiter à insister sur la transdisciplinarité du programme pour que les enfants puissent acquérir des compétences. (Géographie, calcul, lecture, mathématiques, ... etc), ce qui permet d'augmenter les heures de pratique.</p>
REGLEMENTATION / LEGISLATION	
<p>Où puis-je trouver les réglementations sur le nombre</p>	<p>Les réglementations sont d'un adulte pour 6 enfants en milieu scolaire. Et 2 adultes pour 12 enfants. Puis un adulte supplémentaire par tranche de 6 élèves au minimum</p>

<p>d'adulte nécessaire pour encadré un nombre donné d'enfants ?</p>	<p>Liens Eduscol, Ministère EN, APER, http://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo</p> <p>http://circulaires.legifrance.gouv.fr/index.php?action=afficherCirculaire&hit=1&r=42640</p> <p>http://www.sportsdenature.gouv.fr/cyclisme-et-cyclotourisme-sur-route/reglementation/encadrement</p> <p>https://eduscol.education.fr/cid45635/l-education-a-la-securite-routiere-a-l-ecole.html</p>
<p>L'enseignant a-t-il accès à une attestation d'un élève obtenu dans un cadre extra-scolaire ?</p>	<p>L'attestation est téléchargeable par le moniteur qui termine le bloc 3 avec un même groupe d'enfant qui a fait les 10h minimum d'apprentissage. Ce n'est qu'à ce moment que le moniteur peut télécharger les attestations et les remettre au groupe d'enfant formé au SRAV (et ceci, que les blocs 1 et 2 aient été dispensés en milieu scolaire, périscolaire ou extra-scolaire)</p>
<p>Il faut prendre en compte la chute de compétences lors de la sortie en ville par rapport aux acquis en site sécurisé.</p>	<p>C'est le rôle du moniteur de mettre en confiance les élèves.</p> <p>La technique du minibus cycliste permet notamment de maîtriser les différents types d'élèves.</p> <p>Certains élèves changent certaines fois de comportement entre le milieu fermé et le milieu ouvert d'où la nécessité pour le moniteur d'avoir la plus grande vigilance.</p>
<p>Dans la mesure où le SRAV est encore récent, à quel point est-il connu par les CPD, CPC, les enseignant.es ?</p>	<p>Le SRAV est plus ou moins connu selon les académies sur le territoire. Des réunions interministérielles récentes avaient pour objectif de créer des comités départementaux réunissant tous les acteurs (Education nationale, responsables sport des préfectures et associations intégrées) est prévue pour améliorer les communications à ce sujet.</p>
<p>Cette question concerne la technique du "minibus cycliste" : est-ce que le "minibus cycliste" est considéré comme un seul et même véhicule ? Est-ce que si une partie du "minibus cycliste" passe au vert, puis que le feu passe à</p>	<p>Soit je respecte le code de la route à la lettre donc chaque personne est un "véhicule" à part entière (qui s'arrête).</p> <p>Soit on le considère comme un convoi lors du franchissement d'un cédez le passage par exemple, chaque membre du groupe passe comme un seul véhicule (après les vérifications d'usage pour circuler ou non). Il en va de la responsabilité du moniteur qui choisit la stratégie qui garantit la sécurité de l'ensemble des membres de son groupe.</p>

<p>l'orange, l'autre partie du "minibus cycliste" passe quand même malgré le feu orange ?</p>	
<h3>Education Nationale</h3>	
<p>Qu'est-ce que l'agrément éducation nationale ?</p>	<p>L'agrément éducation nationale a été obtenu par la FUB en 2015 via la présentation d'un projet pédagogique. Il facilite le travail des associations du réseau de la FUB pour intervenir en milieu scolaire. C'est toujours un plus de bénéficier de cet agrément. En répondant à un questionnaire, l'association est le cas échéant validée par la FUB et peut alors bénéficier de cet agrément. Il existe d'autres agréments locaux qui peuvent être demandés à la place ou en complément à la structure intervenante en milieu scolaire.</p> <p>Cet agrément est disponible ici : https://www.fub.fr/velo-ecole/agrement-education-nationale-fub</p>
<p>Qu'est-ce qu'un.e CPC et CPD ?</p>	<p>Le CPD est le conseiller pédagogique départemental.</p> <p>Le CPC est le conseiller pédagogique de circonscription.</p>
<h3>Alvéole</h3>	
<p>Le programme Alvéole ne se déroule pas forcément dans un cadre scolaire ?</p>	<p>Programmes Alveole 1, 2, et 3 > https://www.fub.fr/alveole</p>
<p>Qu'est-ce que le programme ALVEOLE ?</p>	<p>1) https://www.fub.fr/alveole 2) https://programme-alveole.com/ 3) https://coupdepoucevelo.fr/auth/particulier</p>
<p>Si un stationnement vélo est réalisé dans le cadre du programme Alvéole dans une école, l'accompagnement SRAV peut-il se faire en périscolaire ? ou extrascolaire ?</p>	<p>https://www.fub.fr/velo-ecole/je-souhaite-me-former-enseigner-pratique-velo/brevet-initiateur-mobilite-velo-imv</p> <p>https://www.fub.fr/sites/fub/files/fub/Alveole/alveole_-_guide_a_destination_des_associations.pdf</p>